

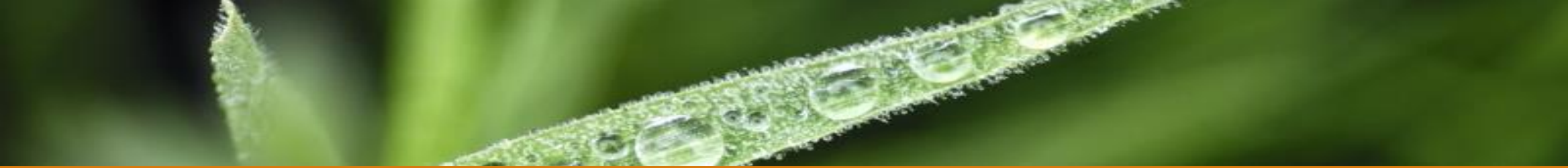


Bilan de la mise en œuvre du DOCOB pour la tranche 2020-2022 du site Natura 2000 FR7200691 Vallée de l'Euille

Comité de pilotage – 23 novembre 2022

Targon (33)





Ordre du jour

Propos introductif

1. Natura 2000 sur la vallée de l'Euille
2. Animation 2020-2022
3. Evaluation des mesures de gestion
 1. Bilan de l'animation
 2. Atteinte des objectifs
 3. Limites et freins de l'animation
4. Perspectives 2023



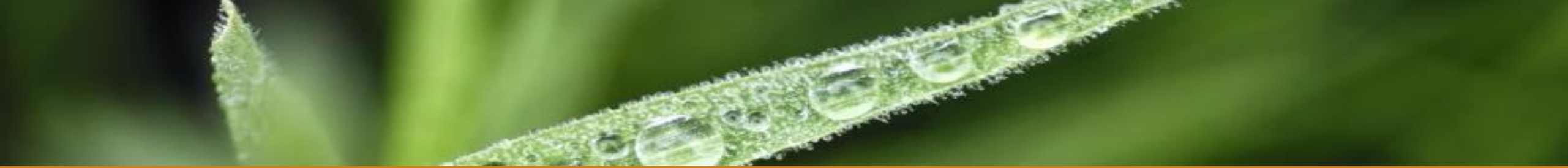


Ordre du jour

Propos introductif

1. Natura 2000 sur la vallée de l'Euille
2. Animation 2020-2022
3. Evaluation des mesures de gestion
 1. Bilan de l'animation
 2. Atteinte des objectifs
 3. Limites et freins de l'animation
4. Perspectives 2023





Propos introductif.

- Madame EYHERABIDE Sophie, chargée de mission Natura 2000 à la DDTM de la Gironde, pour le compte de Monsieur SUZANNE Eric, Sous-Préfet de Langon excusé.





Ordre du jour

Propos introductif

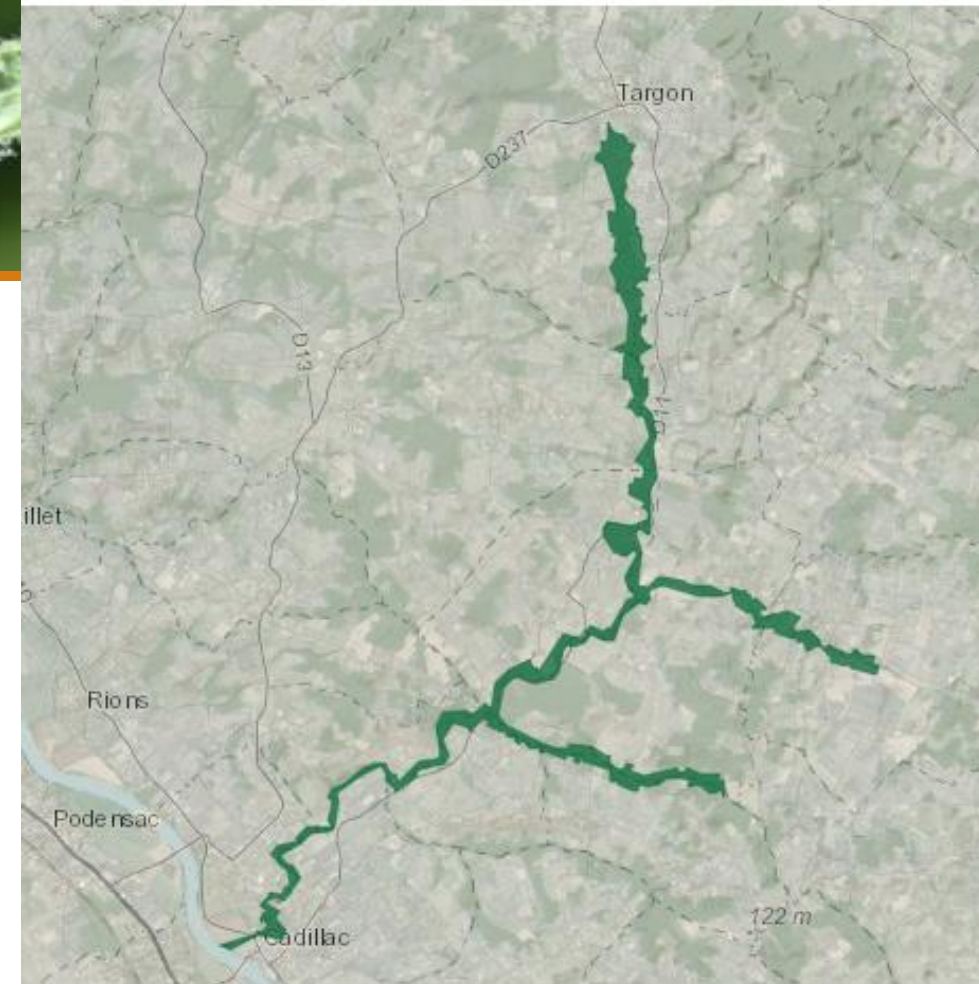
1. Natura 2000 sur la vallée de l'Euille
2. Animation 2020-2022
3. Evaluation des mesures de gestion
 1. Bilan de l'animation
 2. Atteinte des objectifs
 3. Limites et freins de l'animation
4. Perspectives 2023





1. Natura 2000 sur la vallée de l'Euille

1. Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats.
2. Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies.
3. Empêcher la régression des milieux agro-pastoraux.
4. Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats.
5. Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire.
6. Maintenir une diversification de la végétation arborée pour la conservation des chauves-souris forestières.





91E0* - Forêts
alluviales à *Alnus
glutinosa* et *Fraxinus
excelsior*
Très fort



6430 - Mégaphorbiaies
hygrophiles
Fort

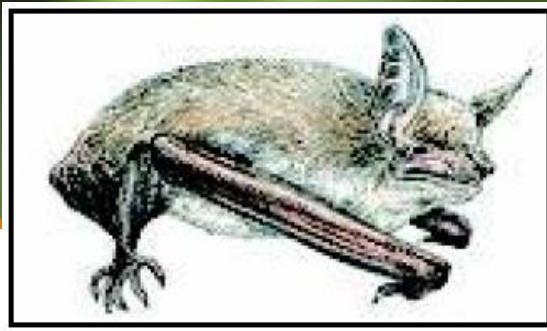


6510 - Prairies maigres de fauche - **Fort**





1356* - Vison d'Europe
Mustela lutreola
Très fort



1096 – Grand Murin – Myotis
myotis
Moyen



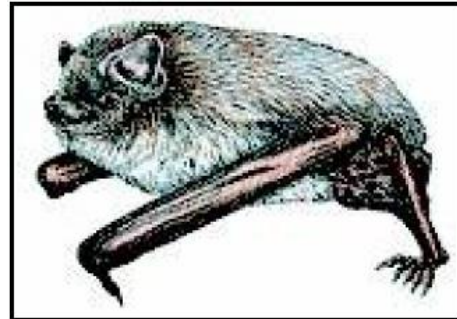
1096 – Grand Rhinolophe –
Rhinolophus
ferrumequinum
Fort



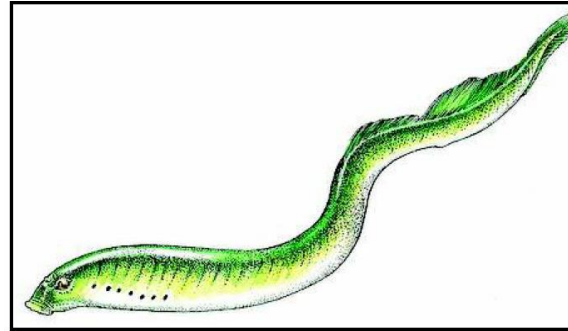
1323 – Murin de Bechstein –
Myotis bechsteinii
Moyen



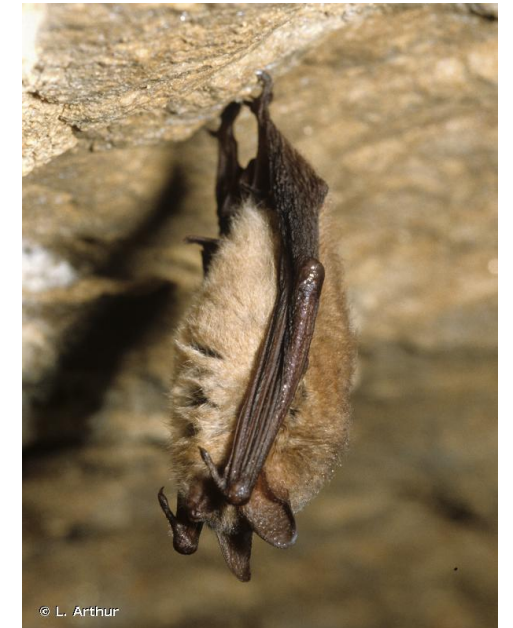
1308 – Barbastelle
d'Europe– Barbastella
barbastellus
Fort



1096 – Murin de
Schreibers– Myotis
schreibersii
Moyen



1096 - Lamproie de Planer –
Lampetra planeri
Moyen



1321 – Murin à oreilles
échancrées – Myotis
emarginatus
Moyen



1355 - Loutre d'Europe – Lutra lutra
Très forte



1303 – Petit rhinolophe –
Rhinolophus hipposideros
Moyen



Outils contractuels

Contrats non-agricoles

Propriétaires,
collectivités,
associations...

Contrats agricoles
(MAEc)

Exploitants agricoles

Contrepartie financière

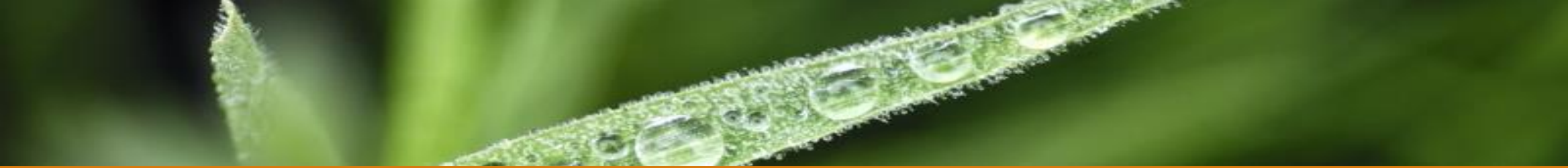
Charte Natura 2000

Reconnaissance de bonnes
pratiques en place

Propriétaires, collectivités,
associations...

Sans contrepartie financière





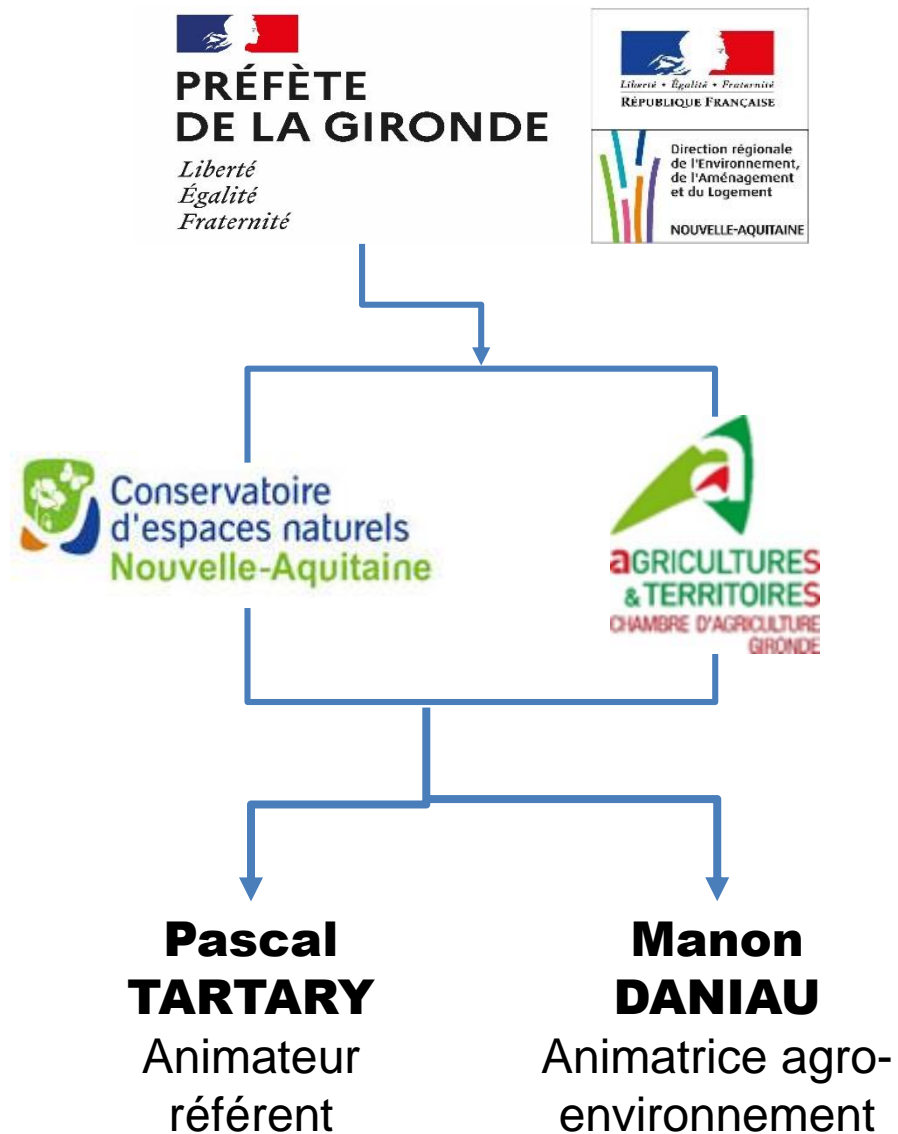
Ordre du jour

Propos introductif

1. Natura 2000 sur la vallée de l'Euille
2. Animation 2020-2022
3. Evaluation des mesures de gestion
 1. Bilan de l'animation
 2. Atteinte des objectifs
 3. Limites et freins de l'animation
4. Perspectives 2023



2. Animation 2020-2022.

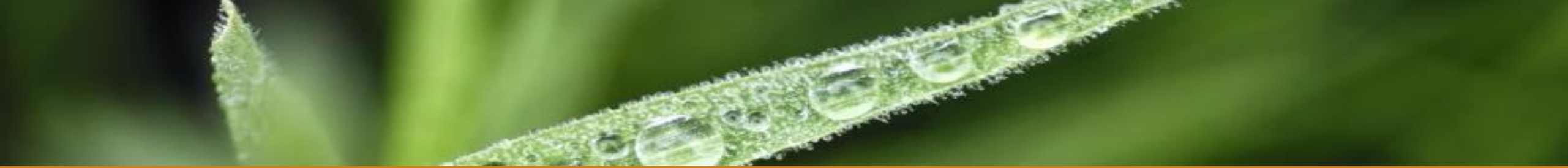


**Président du COPIL &
Structure porteuse de l'animation**

Structures animatrices

Animateurs Natura 2000





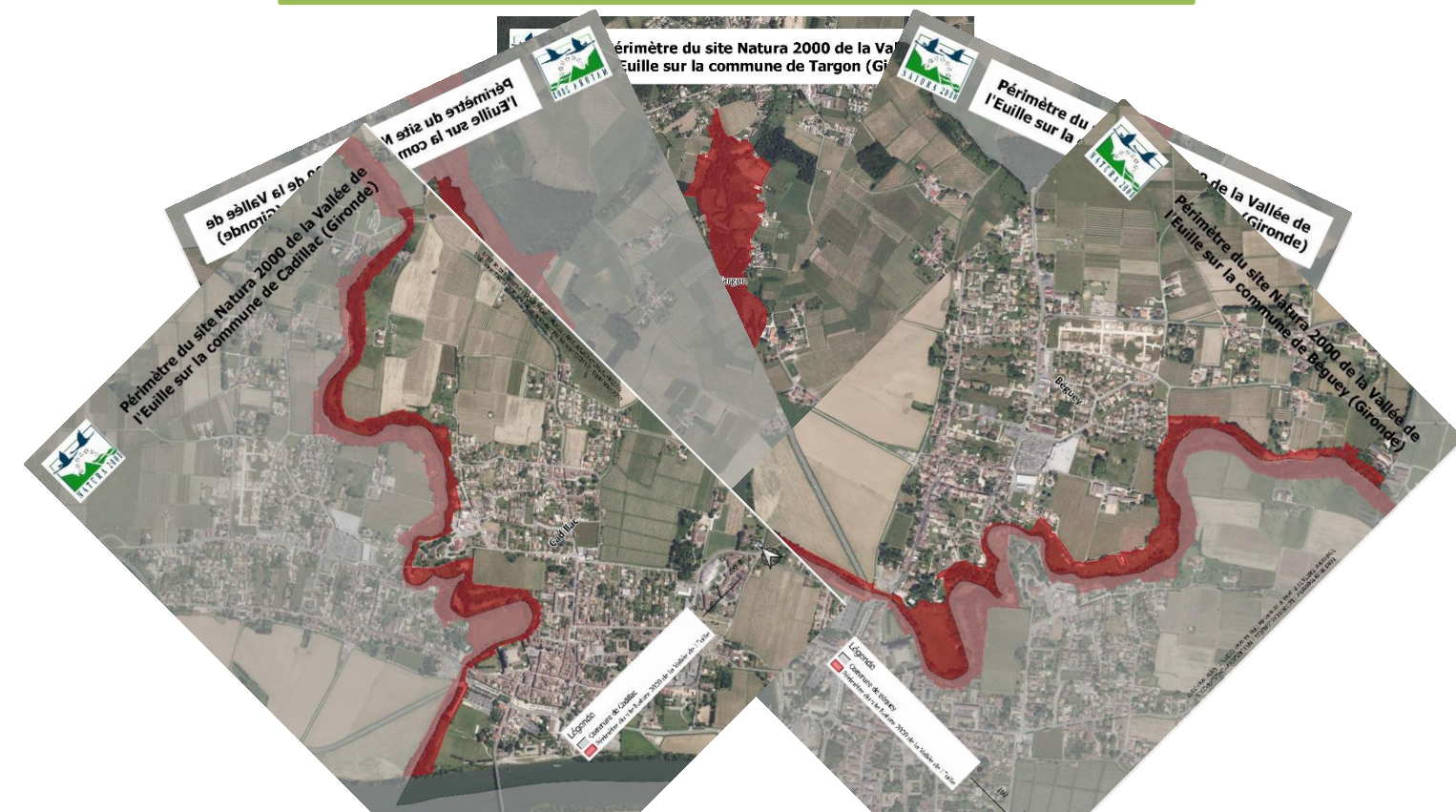
Ordre du jour

Propos introductif

1. Natura 2000 sur la vallée de l'Euille
2. Animation 2020-2022
3. Evaluation des mesures de gestion
 1. Bilan de l'animation
 2. Atteinte des objectifs
 3. Limites et freins de l'animation
4. Perspectives 2023



Une carte globale de Natura 2000 sur chacune des communes du site



SIETRA : comité technique + préconisation sur travaux

Depuis 2020

- SMEAG : COPIL du PAPI de la Garonne girondine
- Communauté de communes Convergence Garonne : Adéquation entre plan de gestion du Lac de Laromet et le site Natura 2000
- SIETRA : COPIL + COTECH + problématique particulière





2022 : 5 articles publiés

- Critères d'attribution de la dotation pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales
 - Les 30 ans de Natura 2000
- Liste des communes attributives de la dotation pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales
 - Plan stratégique national français
 - Lettre d'information du plan d'action chiroptères

2020/2021 : 7 articles publiés

- *Mise en ligne de la présentation faite en COPIL*
- *Le CEN NA accompagne le développement rural de la biodiversité, au travers d'une animation foncière*
 - *La page internet du site Natura 2000 fait peau neuve*
 - *Les MAEC, un outil à destination des agriculteurs*
 - *Les contrats Natura 2000 : Pour qui ? Pourquoi ?*
 - *La Charte Natura 2000*
 - *Lettre des élus Natura 2000*

75 destinataires



2021 : 9 articles



- 2022 :
- 15/11/2022 – Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers
 - 29/09/2022 - Commune de Soulignac : envoi carte
 - 29/09/2022 - Commune de Iadaux : envoi carte
 - 29/09/2022 - Commune d'Escoussans : envoi carte
 - 29/09/2022 - Commune de Donzac : envoi carte
 - 29/09/2022 - Commune de Saint Pierre de Bat : envoi carte
 - 29/09/2022 - Commune de Porte de Benauges : envoi carte
 - 29/09/2022 - Commune de Laroque : envoi carte
 - 29/09/2022 - Commune d'Omet : envoi carte
 - 26/09/2022 - Commune de Béguey : envoi carte
 - 26/09/2022 - Commune de Cadillac : envoi carte
 - 20/09/2022 – SIETRA : Comité technique PPG de l'Oeuille
 - 19/11/2021 – SIETRA : Préconisation

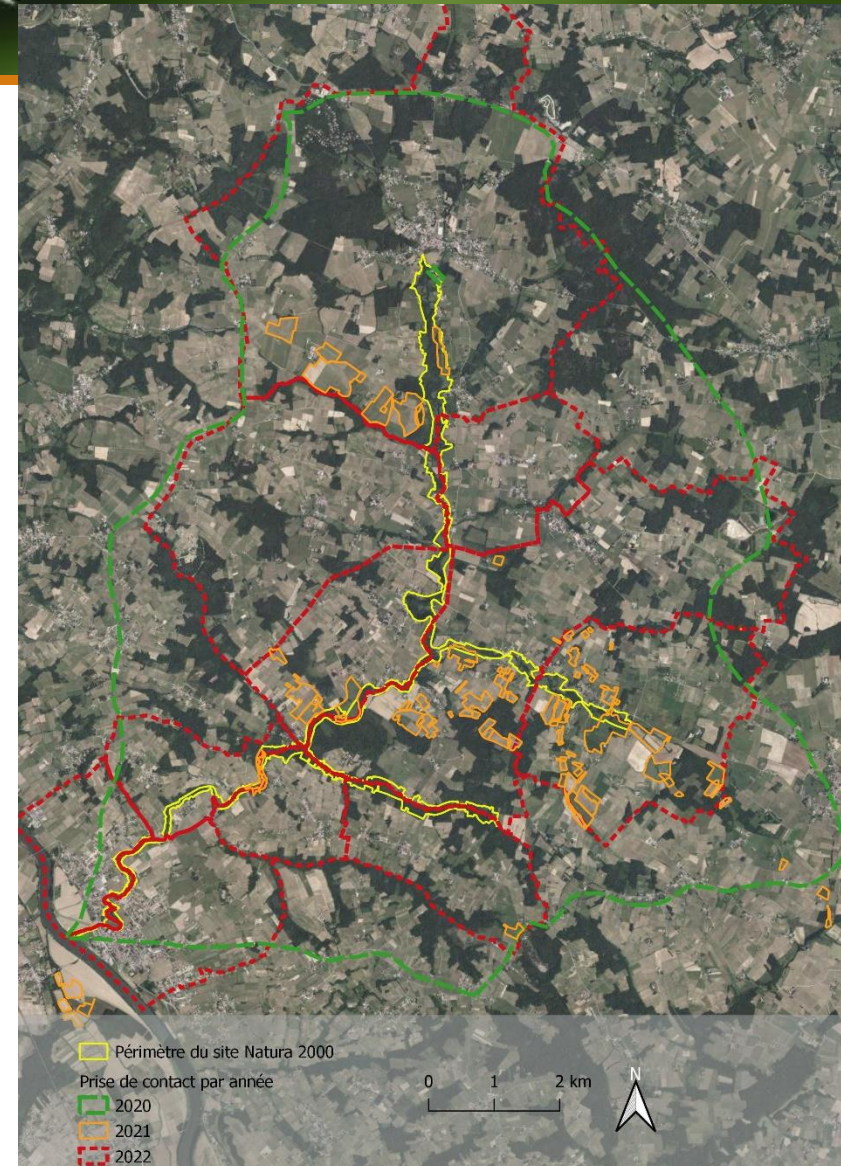
- 2020/2021 :
- SIETRA
 - Collectivités locales ou syndicats intercommunales
 - SMEAG



3. Evaluation des mesures de gestion

Bilan de l'animation 2020-2022

Période	Nombre de propriétaire identifié
2019-2021	18
2022	15
Synthèse 2019-2022	33



3. Evaluation des mesures de gestion

Bilan de l'animation 2020-2022

4 diagnostics

Période	Code et dénomination de l'action	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/11/2022
Synthèse 2019-2022	GE2-1 Entretien de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	0,78 ha	1,95%	2 574,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	GE2-2 Entretien de milieux semi-ouverts par gyrobroyage	0,39 ha	2,78%	1 565,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	GE2-1 Entretien de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche				-
	GE2-2 Entretien de milieux semi-ouverts par gyrobroyage				-
	GE1f-7 Amélioration de la structure de ripisylve en mauvais état de conservation	0,03 ha	0,2%	900,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	GE2-3 Entretien raisonné de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés	0,35 ha	33,33%	2 400,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	RE1-1 Restauration de la structure de la ripisylve	Non communiqué	-	-	Choix de la procédure à clarifier
	GE1-4 Gestion de la ripisylve	Non communiqué	-	-	Choix de la procédure à clarifier
	GE1f-7 Gestion de la structure des ripisylves en mauvais état de conservation	Non communiqué	-	-	Choix de la procédure à clarifier
	GE3-6 Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Non communiqué	-	-	Choix de la procédure à clarifier
	GE3f-8 Préservation de milieux boisés sénescents	1,13 ha	14%		Choix de la procédure à clarifier
	GE3f-9 Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier	Non communiqué	-	-	Choix de la procédure à clarifier
	TU2-2 Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire	Non communiqué	-	-	Choix de la procédure à clarifier
	TU2-4 Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles	2	20%		Choix de la procédure à clarifier
	TU3f-6 Irrégularisation de peuplements forestiers	Non communiqué	-	-	Choix de la procédure à clarifier



Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
2022	PRO02	Lutte biologique en vigne	Laroque	Chauves-souris		En dehors du site	-	Mesure non retenue
	PRO03	Lutte biologique en vigne	Omet	Chauves-souris		En dehors du site	-	Mesure non retenue
	PRO04	Lutte biologique en vigne	Escoussans	Chauves-souris		En dehors du site	-	Mesure non retenue

2020/2021 :

- 1 propriétaire sur 0,78 ha pour un entretien de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche

Période	Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Surface engagée	% de la surface totale du site
Tranche précédente	Propriétaire	1	1	100%	1,36 ha	
	Acteur socio-économique	1	0	0%	-	-
2019/2021	Propriétaire	4	0	0%		
	Acteur socio-économique	5	1	20%	-	-
2022	Propriétaire	1	0	0%		
	Acteur socio-économique	19	1	5%	-	-
Synthèse 2019/2022	Propriétaire	5	1	20%		
	Acteur socio-économique	25	2	8%	-	-

**1 charte sur des engagements milieux
2 chartes sur des engagements activités**



3. Evaluation des mesures de gestion

Mesures hors contrat

Période	Programme	Porteur	Type de financement	Objectif de développement durable du DOCOB	Objectif opérationnel
Précédente tranche	-	-	-	-	-
2019-2021	Amélioration des connaissances concernant la reproduction des chauves-souris sur l'Entre deux mers	CEN NA	Appel à projet DREAL sur l'amélioration des connaissances sur les sites Natura 2000	ODD4 - Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats	OO11 - Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition
	Stratégie d'acquisition d'espaces naturels	CEN NA	Feuille de route Néo Terra de la Région	Tous les objectifs	Tous les objectifs
2022	Amélioration des connaissances sur les mollusques gastéropodes <i>Vertigo moulinsiana</i> , <i>Vertigo angustor</i> et <i>Anisus vorticulus</i> sur 30 sites Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine	LPO	Appel à projet DREAL sur l'amélioration des connaissances sur les sites Natura 2000	ODD2 - Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies	-



3. Evaluation des mesures de gestion

Soutien aux programmes de DDdu territoire

Suivi de la rédaction du plan de gestion du site du Lac de Laromet par la communauté de communes Convergence Garonne

Actions inscrites dans la plan de gestion de l'ENS du Lac de Laromet	Convergence possible	Actions inscrites dans le DOCOB Natura 2000 de la Vallée de l'Euille pouvant répondre aux actions sur le Lac
Action n°1 : Restaurer la transparence sédimentaire du lac tout en préservant les fonctionnalités de la zone humide bordelière du lac	OUI	RE2_4 - Restauration d'ouvrages de petites hydrauliques ; TU2_1 - Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 4 ouvrages hydrauliques ; GE1_5 - Gestion d'ouvrages de petites hydrauliques ; Engagement sur les eaux courantes de la Charte Natura 2000.
Action n°2 : Préserver la zone humide et son état de fonctionnalité	OUI	RE3_3 - Restauration des frayères ; GE1_4 - Maintien de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire ; GE1f_7 - Amélioration de la structure de 15 ha de ripisylve en mauvais état de conservation ; RE1_1 - Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire ; Engagement sur les formations arborées hors forêts de la Charte Natura 2000 ; Engagement sur les milieux temporaires humides de la Charte Natura 2000.
Action n°4 : Gestion des boisements : adopter une libre évolution accompagnée en faveur de la biodiversité	OUI	GE3_6 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ; GE3f_8 - Préservation de 8 ha de milieux boisés sénescents ; GE3f_9 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier ; GE1_4 - Maintien de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire ; RE1_1 - Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire ; TU3f_6 - Irrégularisation de 40 ha de peuplements forestiers ; Engagements sur les milieux forestiers de la Charte Natura 2000.
Action n°5 : Fermer l'accès aux cavités et à l'abri sous roche et installer une signalétique informative	OUI	TU2_2 - Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire
Action n°6 : Engager les démarches préalables nécessaires au projet de restauration d'un espace de nature sur le secteur de vigne	OUI, sous condition	GE2_1 - Entretien de 40 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche ; GE2_2 - Entretien de 14 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage ; GE2_3 - Entretien raisonné de 1,05 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés ; Engagements sur les formations herbeuses de la Charte Natura 2000.
Action n°7 : Classer en ENS la partie amont du site	INDIRECTEMENT	-
Action n°11.B : Renaturer les berges du lac	OUI	GE1_4 - Maintien de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire ; RE1_1 - Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire.
Action n°12 : Réaliser un grand panneau d'informations sur chacune des 2 entrées de sites	OUI	TU2_4 - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles ; Engagement sur les milieux souterrains de la Charte Natura 2000.



Présentation du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Oeuille



3. Evaluation des mesures de gestion

Soutien aux programmes de DDdu territoire

Suivi de la rédaction du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Oeuille

Actions inscrites dans le plan pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Oeuille	Convergence possible	Actions inscrites dans le DOCOB Natura 2000 de la Vallée de l'Oeuille pouvant répondre aux actions sur le bassin versant
Action n°1 : Développer les zones naturelles d'expansion des crues	OUI	RE3_3 - Restauration des frayères
Action n°2 : Retour du cours d'eau dans son talweg d'origine	OUI	RE1_2 - Amélioration de la diversité des écoulements sur 5 km de linéaire
Action n°3 : Ouverture de merlons par brèche	OUI	RE3_3 - Restauration des frayères
Action n°4 : Reconstitution du lit mineur	OUI	RE1_2 - Amélioration de la diversité des écoulements sur 5 km de linéaire
Action n°5 : Recharge en granulats par dôme	OUI	RE1_2 - Amélioration de la diversité des écoulements sur 5 km de linéaire ; RE3_3 - Restauration des frayères
Action n°6 : Renaturation du lit : diversification	OUI	RE1_2 - Amélioration de la diversité des écoulements sur 5 km de linéaire ; RE3_3 - Restauration des frayères
Action n°8 : Effacement / Arasement partiel d'ouvrage	OUI	RE2_4 - Restauration de 4 ouvrages de petites hydrauliques ; TU2_1 - Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 4 ouvrages hydrauliques
Action n°9 : Aménagement / redimensionnement d'ouvrages de franchissement	OUI	TU1_3 - Limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur l'ouvrage routier le plus à risque
Action n°10 : Gestion concertée des ouvrages existants	OUI	GE1_5 - Gestion de 10 ouvrages de petites hydrauliques ; RE2_4 - Restauration de 4 ouvrages de petites hydrauliques ; TU2_1 - Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 4 ouvrages hydrauliques
Action n°12 : Mise en oeuvre de Régénération Naturellement Assistée	OUI	GE1_4 - Maintien de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire ; GE1f_7 - Amélioration de la structure de 15 ha de ripisylve en mauvais état de conservation ; RE1_1 - Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire
Action n°13 : Plantation de ripisylve	OUI	GE1_4 - Maintien de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire ; GE1f_7 - Amélioration de la structure de 15 ha de ripisylve en mauvais état de conservation ; RE1_1 - Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire
Action n°17 : Mettre en place une animation agricole à l'échelle du bassin versant	OUI	ANI - Animation du site Natura 2000
Action n°18 : Traitement des espèces envahissantes de berge	OUI	IC3_3 - Sensibilisation sur les problématiques de gestion des espèces exotiques envahissantes ; IS3_2 - Inventaires et Suivis écologiques des espèces exotiques envahissantes ; GE3_6 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ; GE3f_9 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier
Action n°19 : Traitement des espèces envahissantes du lit mineur	OUI	IC3_3 - Sensibilisation sur les problématiques de gestion des espèces exotiques envahissantes ; IS3_2 - Inventaires et Suivis écologiques des espèces exotiques envahissantes ; GE3_6 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ; GE3f_9 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier
Action n°21 : Préserver/restaurer la fonctionnalité de zones humides	OUI	RE3_3 - Restauration des frayères
Action n°23 : Dynamiser les actions avec Natura 2000	OUI	ANI - Animation du site Natura 2000
Action n°24 : Restaurer une zone naturelle boisée en bordure de cours d'eau	OUI	TU2_2 - Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire

3. Evaluation des mesures de gestion

Evaluation des incidences

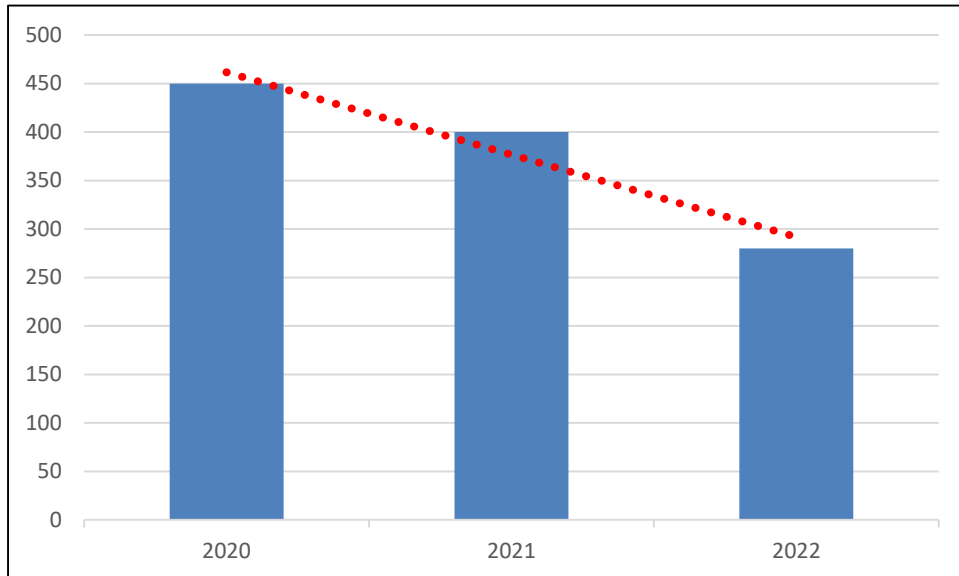
Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Tranche antérieure	-	-	-	-	-	-	-
2019-2021	Projet 1	Loi sur l'eau	Construction d'un lotissement	Targon	Indirect	(indirecte)	Demande de précision sur les espèces
	Projet 2	Permis de construire	Construction de 4 hébergements insolites-	Saint-Pierre-de-Bat	100 m ²	~ 0%	n.r.
	Projet 3	Manifestation	Passage du Tour de France	Cadillac	-	-	Accordé sous réserve de mise en place d'actions d'accompagnement
	Projet 4	Loi sur l'eau	Réfection de mur de monument historique	Cadillac	20 ml	~ 0%	Accordé
2022	-	-	-	-	-	-	-

Légende : n.r. = non renseigné



Suivis scientifiques sur la population reproductrice de chauves-souris

Période	Nom d'espèce	Nom latin	Commune	Nombre	Observateurs (GCA)	Observation
2020	Grand Murin	Myotis myotis	Omet	Environ 450 juvéniles, 1 essaim (0,48 m ²) - Quelques juvéniles volants - 1 cadavre de juvénile	Magali ARGAUD Charlène VIELET	comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
2021	Grand Murin	Myotis myotis	Omet	Un essaim d'environ 400 juvéniles. Pas de cadavres. Plusieurs âges : majorité de nouveau-né, et quelques juvéniles de 15 jours voire trois semaines.	Magali ARGAUD Marion GOHIER	comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
2022	Grand Murin	Myotis myotis	Omet	06/05/2022 : 82 individus (mâle et femelle) jeunes non velus 20/05/2022 : 280 individus (mâle et femelle) jeunes non velus. 1 essaim principal, et 2 autres petits à proximité. 1 ancien cadavre observé sur un mur.	Sébastien ROUE Charlène VIELET Magali ARGAUD Mathilde COURSIMAULT Margot PLUEN	comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité



Pas d'inquiétude particulière sur un suivi qui porte seulement sur trois ans, mais nécessité de mettre en perspective ces résultats avec les évolutions nationales qui sont peu favorables aux chauves-souris

3. Evaluation des mesures de gestion

Etat de conservation

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	3,97 ha	Mauvais	↘	↘	Mauvais à très mauvais	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	31,52 ha	Moyen	↗	↘	Moyen	Perspective mitigée entre la dépréciation des surfaces viticoles, le prix des denrées alimentaires, la crise dans le secteur de l'élevage...
91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	64,18 ha	Moyen	↘	→	Moyen	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille



3. Evaluation des mesures de gestion

Etat de conservation

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1096 Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille
1303 Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Entre 50 et 150	A préciser	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Entre 50 et 100	A préciser	↗	↗	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1308 Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Non renseigné	A préciser	↗	↗	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1310 Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Entre 10 et 50	A préciser	↘	↘	Moyen à mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1321 Murin à oreille échanquée <i>Myotis emarginatus</i>	Entre 10 et 20	A préciser	↗	↗	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1323 Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Entre 10 et 15	A préciser	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1324 Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Entre 10 et 50	A préciser	→	↘	Moyen	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1355 Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Non renseigné	Moyen	↗	↗	Moyen à bon	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille et aux regards des évaluations nationales
1356 Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i>	Non renseigné	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évaluations nationales

3. Evaluation des mesures de gestion

Atteinte des objectifs

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 - Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats	OO1 - Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire	42%	Une intention politique et technique a été posée dans la cadre du PPG de l'Euille
	OO2 - Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatique d'intérêt communautaire	25%	Une intention politique et technique a été posée dans la cadre du PPG de l'Euille
	OO3 - Lutter contre le vison d'Amérique	0%	Une stratégie de lutte est en place dans le cadre du PNA Vison. L'action dépasse le simple site de l'Euille
	OO4 - Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible	12%	Une intention politique et technique a été posée dans la cadre du PPG de l'Euille

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires
ODD2 - Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies	OO5 - Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles	14%	Une intention politique et technique a été posée dans la cadre du PPG de l'Euille
	OO6 - Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale	50%	Une intention politique et technique a été posée dans la cadre du PPG de l'Euille



Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires
ODD3 - Empêcher la régression des milieux agro pastoraux	OO7 - Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude	2%	Diagnostic entrepris dans ce sens avec un propriétaire, en attente de positionnement final



Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires
ODD4 - Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats	OO8 - Préserver et diversifier l'offre en réseau de gîte	5%	Diagnostic entrepris dans ce sens avec un propriétaire, en attente de positionnement final
	OO9 - Favoriser la diversification du paysage	8%	La réalisation de cette action est limitée par la limitation des budgets accordés sur ce thème, cependant, un propriétaire réfléchi à son positionnement
	OO10 - Limiter les causes de mortalité des populations de chiroptères	50%	Une intention politique et technique a été posée dans la cadre du PPG de l'Euille
	OO11 - Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition	50%	Appel à projet en cours sur les chauves-souris



3. Evaluation des mesures de gestion

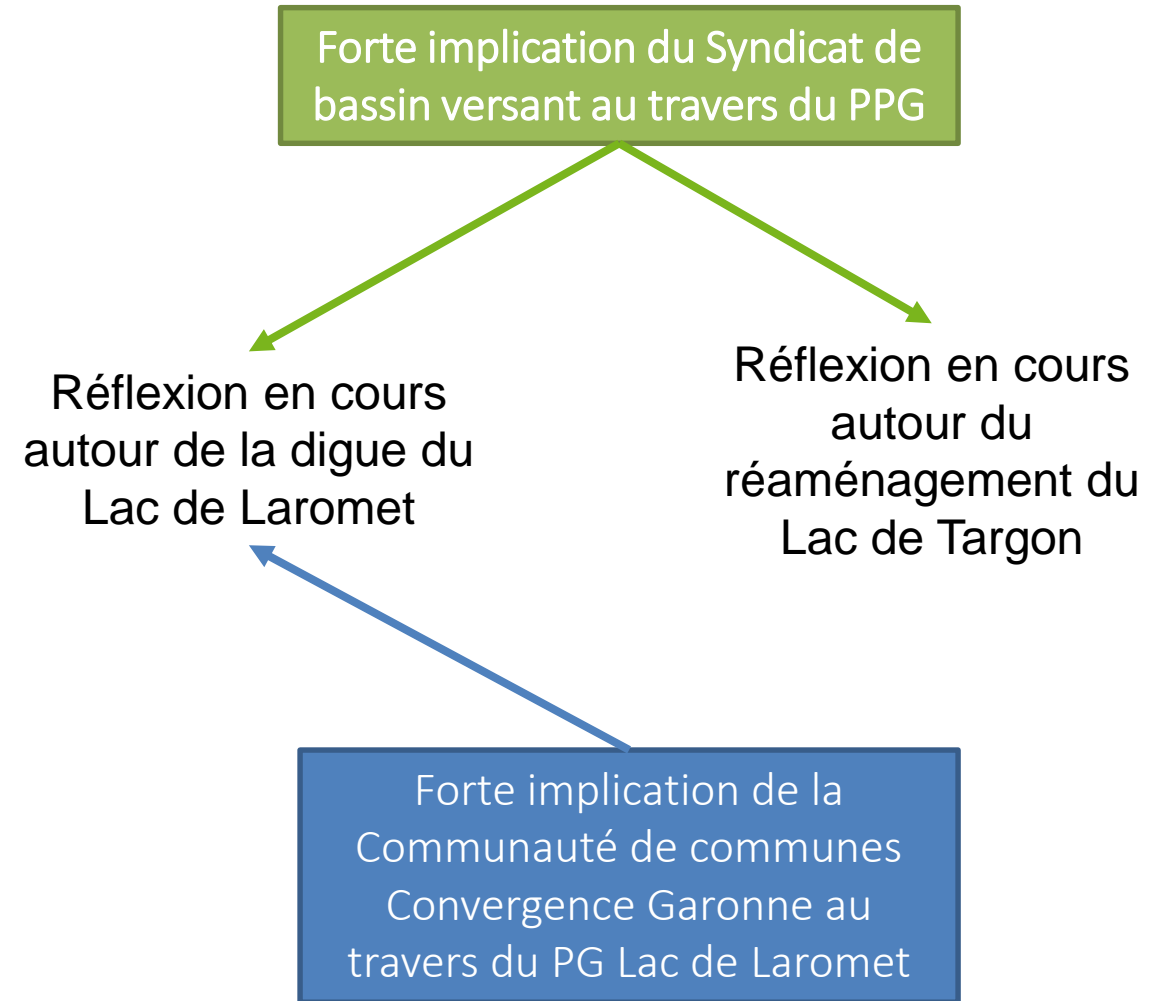
Limites et freins

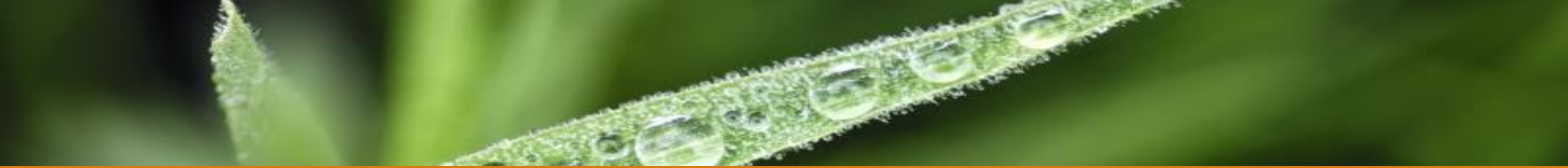
Crise sanitaire liée à la COVID

Elections municipales de 2020

Incertitude sur les mesures agro-environnementales et climatiques

Problématique interne : fusion, remplacement, plan de charge...





Ordre du jour

Propos introductif

1. Natura 2000 sur la vallée de l'Euille
2. Animation 2020-2022
3. Evaluation des mesures de gestion
 1. Bilan de l'animation
 2. Atteinte des objectifs
 3. Limites et freins de l'animation
4. Perspectives 2023



3 enjeux

Biodiversité

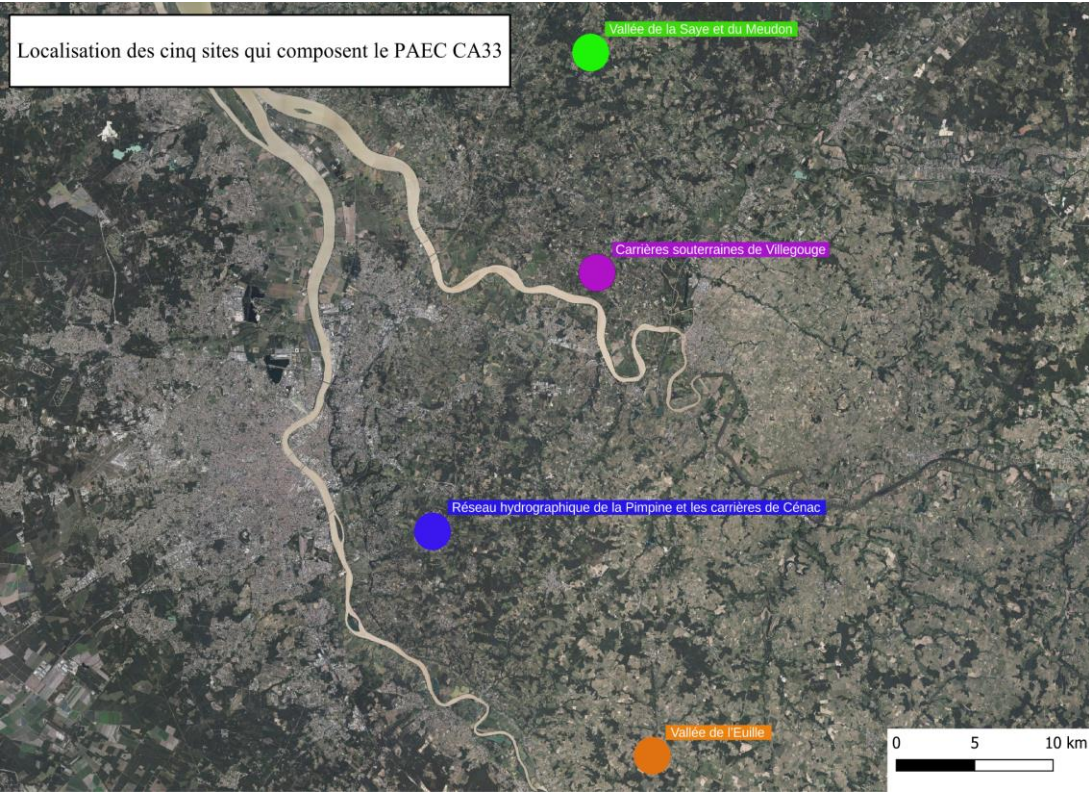
Eau

Elevage

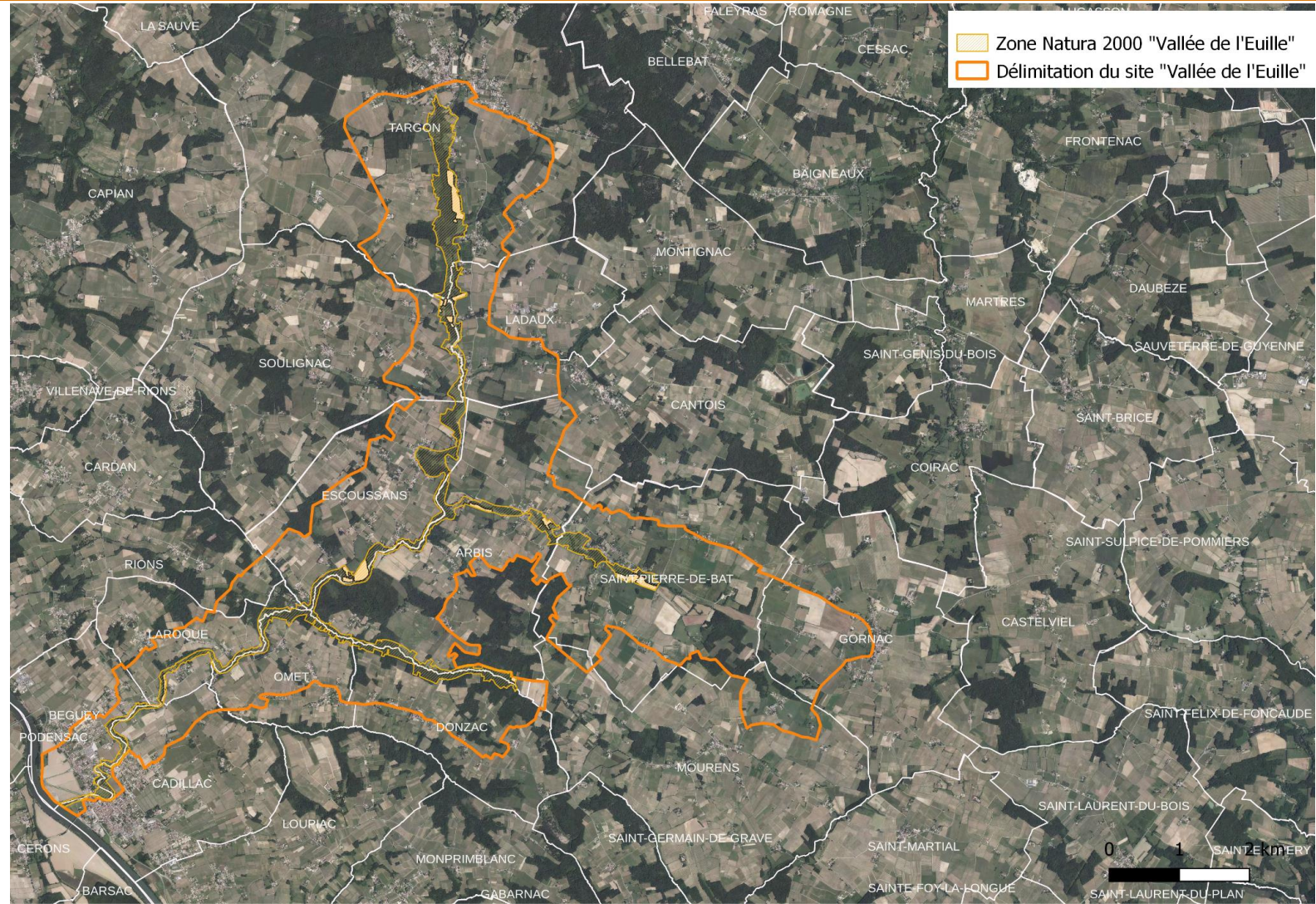
PAEC NA_CA33

- Objectif de valorisation des surfaces de prairies

- Nouvelle PAC
- Cinq sites dont le site N2000 de « la Vallée de l'Euille »



- Première fois que le site N2000 est intégré à un PAEC
- RPG pris en compte pour le périmètre
- Délimitation du site de la vallée de l'Euille englobant le site N2000 et les habitats d'intérêt pour les espèces aux alentours



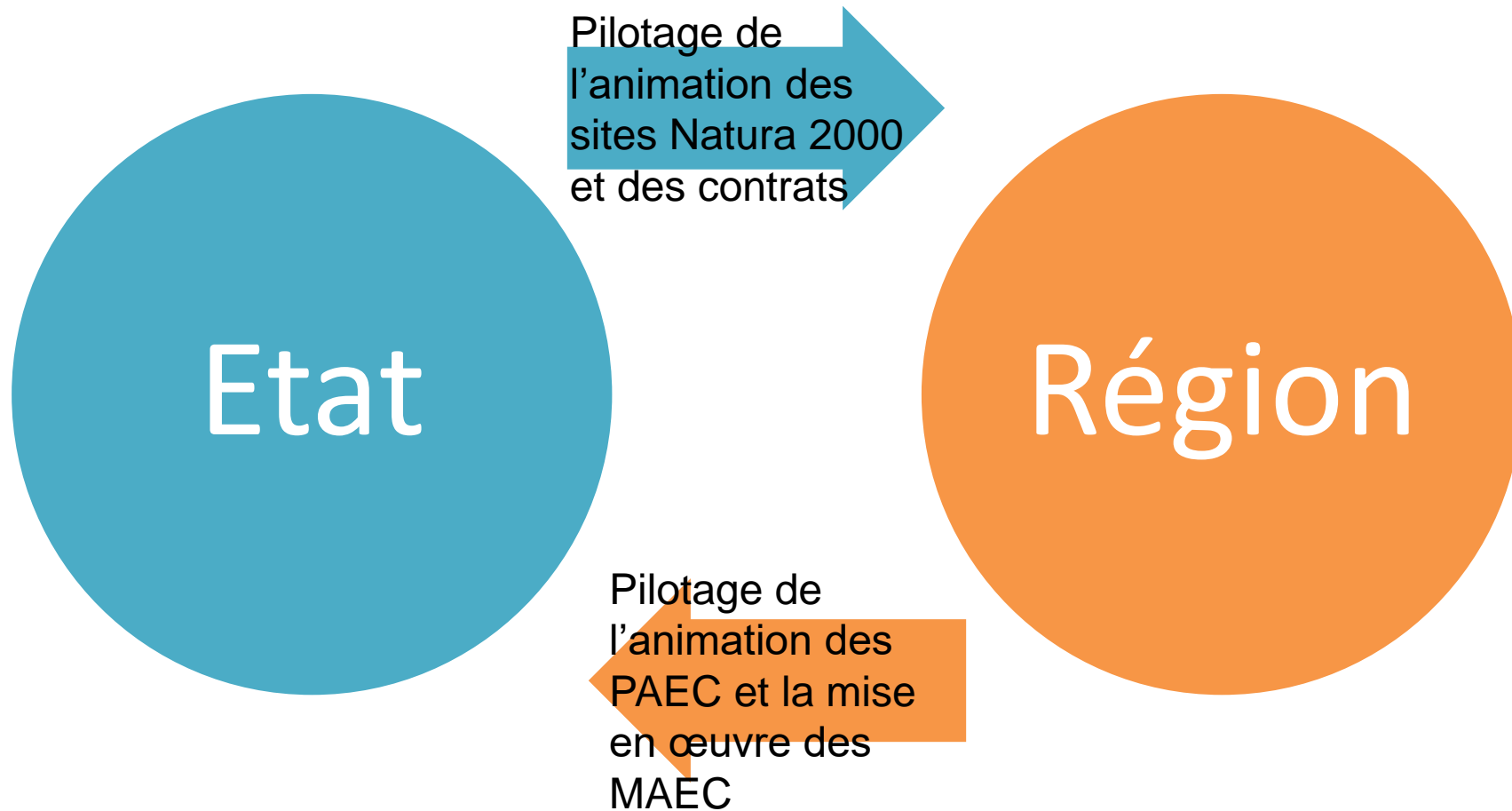
- MAEC localisées (à la parcelle) → engagement sur 5 ans
- 12 MAEC proposées à l'échelle du PAEC (incluant les 5 sites)
- 82 000 euros demandés pour l'ensemble du PAEC
- MAEC linéaires et surfaciques (Haies, fossés et mares) → seulement si autre mesure surfacique engagée

Mesures MAEC (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	Localisée	Prairies permanentes	150,00 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	201,25 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Gestion des espèces exotiques envahissantes	Localisée	Prairies permanentes	267,01 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Maintien en eau des zones basses de prairies	Localisée	Prairies permanentes	215,70 €
MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles *	Localisée	Terres arables, Cultures pérennes	652,29 €
MAEC Biodiversité - Création de prairies	Localisée	Prairies temporaires	357,90 €

Mesures MAEC (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	81,95 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	145,08 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	199,57 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	254,07 €
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	Localisée	Prairies permanentes	152,50 €
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	203,75 €
MAEC Biodiversité - Ligneux	Localisée	Éléments ligneux	0,80 €
MAEC Biodiversité - Mares	Localisée	Mares	62,00 €
MAEC Biodiversité - Fossés	Localisée	Fossés	1,60 €

- Sur l'Euille → 2 engagements prévus en 2023
- Proposition d'engagement que pour la PAC 2023





- Accompagnement du Syndicat de bassin versant pour la mise en œuvre du PPG
- Accompagnement de la communauté de communes pour la renaturation du Lac de Laromet
- Accompagnement de la commune de Targon pour la renaturation du Lac de Targon

- Gestion administrative et financière du site
- Poursuite des démarches de contractualisation (Contrat Natura 2000 / Charte / accompagnement MAEC)
- Appui aux évaluations d'incidence Natura 2000
- Poursuite des suivis écologiques

- Réflexion sur l'extension du site sur les milieux à enjeu du bassin versant : vallon du Ricaud notamment





Merci pour votre participation

Pascal TARTARY : p.tartary@cen-na.org / 07.69.52.13.89

Sophie EYHERABIDE : sophie.eyherabide@gironde.gouv.fr / 05 47 30 51 62 | 06 73 09 71 67

Comité de pilotage – 23 novembre 2022

Targon (33)

